

# INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2023/2024

## HAMEAUX / ÉCOLE DE LA BALME LES GROTTES



Document à compléter et à rendre avant le

**25 Août 2023** auprès de la Mairie.

▶ **Coordonnées du responsable légal (père, mère, tuteur) :**

Nom – Prénom : _____	
Adresse complète : _____ _____	
Courriel : _____	
Tél fixe : _____	Portable : _____

▶ **Enfants de la famille concernés par ce service**

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe fréquentée à la rentrée 2023/2024

▶ **Inscription pour le transport**

- Le matin**
- CACHENUIT
  - LA BROSSE
  - CAMPING
  - PERTEMPS
  - TRAVERS

- Le soir**
- CACHENUIT
  - LA BROSSE
  - CAMPING
  - PERTEMPS
  - TRAVERS

- Jour(s)**
- Lundi
  - Mardi
  - Jeudi
  - Vendredi

▶ **Les horaires (départ du bus) sont les suivants :**

	Matin	Soir
Ecole (Départ)		16h30
Ecole de Vertrieu		16h40
Cachenuit	8h10	16h50
La Brosse	8h15	16h55
Camping Beauséjour	8h17	16h57
Travers	8h20	17h00
Ecole de La Balme *	8h25	

\* Correspondance pour l'école de Vertrieu

Signature du/des responsable(s) <sup>1</sup>

Stéphanie TAVERNESE-ROCHE,

Adjointe au Maire  
Déléguée aux affaires sociales et scolaires.

<sup>1</sup> L'inscription d'un enfant au Balmeabus implique la pleine acceptation du règlement intérieur, mis à disposition sur le site de la commune.

La bourse attribuée aux familles par le département est supprimée. La compétence transport est reprise par la région qui subventionne en partie ce service proposé par la mairie de La Balme les Grottes.